

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23115</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Demande de subvention auprès du LEADER pour l'exposition : des communes vers la fusion-association, plus de 50 ans d'histoires

Il y a cinquante ans, dix communes du Bocage bressuirais (puis plus tard neuf) décidèrent de s'unir pour former une nouvelle commune, répondant en cela au vœu de la loi Marcelin du 16 juillet 1971.

A la demande des élus bressuirais qui désiraient commémorer ce cinquantenaire, le service des Archives municipales a construit une exposition autour de trois grands axes :

- revenir aux sources, en ce Moyen Âge lointain où naissent les paroisses dont l'histoire va courir jusqu'à la Révolution qui invente les communes. Puis observer l'évolution du cadre communal jusqu'au milieu du XX^e siècle où s'impose l'idée d'une fusion-association,
- montrer des paysages, ceux des bourgs de chaque commune associée (puis déléguée), avec tout ce qu'ils possèdent de monuments publics et/privés, de particularismes hérités des siècles passés,
- donner à voir les différentes réalisations permises par la fusion-association dans chaque commune-déléguée et ainsi permettre de mieux prendre conscience de l'idée originelle de 1973, « construire ensemble ».

Les partenaires sont multiples : les Archives départementales des Deux-Sèvres, la DRAC ; des associations : le Cerdo, les Amis du patrimoine Tervais ; des habitants des différentes communes déléguées qui ont confié des archives personnelles lors de la collecte de 2011-2014.

Le partenariat noué depuis de nombreuses années avec l'association Histoire et Patrimoine du Bressuirais a permis l'exploitation de nombreux documents d'archives et la rédaction d'une partie des textes de l'exposition.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_115-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Elle sera présentée au château de Bressuire du 1^{er} juillet au 17 septembre 2023 (journées européennes du patrimoine).

Accessibilité PMR et conception de fascicules en braille.

Propositions aux établissements scolaires pour des visites libres ou commentées en septembre 2023.

L'exposition pourra devenir itinérante au sein des communes déléguées.

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes	
Création catalogue, affiche, flyer, web, panneaux, invitation, affiche, publimat	1 750 €	Ville de Bressuire (autofinancement)	1921.50 €
Impression catalogues, affiches, flyers, invitation, affiches publimat	2 576 €	Leader	7686 €
Impression panneaux	1 122 €		
Impressions photos	957.50 €		
Vitrine de présentation	2 450 €		
Numérisations vues aériennes	552 €		
Vernissage	200 €		
Total	9 607.50 € HT	Total	9 607.50 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'exposition et l'animation présentée
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté
- **DE SOLLICITER** auprès du LEADER une subvention à hauteur de 80%
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame Le Maire, ou son représentant pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_115-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023